

Postulat : des APEMS de qualité en suffisance et conçus avec la participation des parents, associations de quartiers et commissions d'établissements

La ville de Lausanne connaît depuis plusieurs années une croissance pratiquement linéaire et continue de sa population. Les besoins de cette population en infrastructures et en service publics croissent proportionnellement. Tout comme dans d'autres domaines de prestation essentiels pour les Lausannoises et Lausannois - notamment l'accueil de jour - le développement de l'offre parascolaire en ville de Lausanne n'a pas suivi la croissance des besoins.

La conséquence directe de ce manque présent et passé est que la prestation d'accueil pour enfants en milieu scolaire (APEMS) de la ville de Lausanne est sous pression. Les capacités manquent pour fournir aux enfants lausannois des places d'accueil en suffisance. L'administration lausannoise est désormais contrainte de travailler dans l'urgence pour trouver des locaux supplémentaires.

Si la situation justifie la célérité dans les investissements permettant de développer les infrastructures et de créer des places supplémentaires en APEMS, l'urgence ne saurait en aucun cas justifier une baisse de la qualité des lieux d'accueil ou des procédures trop hâtives pour permettre une réelle participation des principaux cercles intéressés, en l'occurrence : les parents d'élèves, les associations de quartier et les commissions d'établissement scolaires. Le cas de l'APEMS planifié au chemin de la Colline et ayant provoqué de multiples oppositions des cercles concernés lors des procédures de mise à l'enquête doit servir de leçons pour les futurs projets : le développement de capacités supplémentaires en APEMS, certes prioritaires, doit inclure les acteurs concernés pour sélectionner l'emplacement et dessiner les caractéristiques principales des lieux d'accueil parascolaire.

Le présent postulat, tout en réitérant l'urgence d'investir dans la création de nouvelles places en APEMS pour couvrir le plus rapidement possible les besoins des Lausannoises et des Lausannois, demande donc à la Ville d'étudier l'opportunité de:

1. Fournir une planification de l'augmentation des capacités d'accueil permettant de couvrir les besoins de la population lausannoise au plus vite et sur le long terme (cf. postulat Gaillard et crts. : « objectif 100% »)
2. Formaliser les processus de planification des nouveaux APEMS pour inclure la participation étendue des parents d'élèves, des associations de quartier et des commissions d'établissement
3. D'étendre les domaines de compétences des commissions d'établissement aux structures d'accueil parascolaires, possiblement en présentant un projet de modification du règlement communal sur le Conseil d'établissements lausannois
4. En ce qui concerne spécifiquement, le quartier de Montoie, de s'accorder avec l'association de quartier ainsi que la commission d'établissement sur l'emplacement du futur APEMS planifié dans ce quartier


Johann Dupuis

Saghi Kajumari

K. Saghi